

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/087/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Délégations de service public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille - Changement de délégataire pour la Maison Pour Tous : Trois Lucs/La Valentine - Approbation du transfert de l'avenant à sa convention.

23-40130-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération 18/0180/ECSS du 9 Avril 2018, la Ville de Marseille a, dans le cadre de conventions de délégation de service public, confié pour une durée de six ans l'animation et la gestion de quatre Maisons Pour Tous (MPT) à l'association Ensemble Pour l'Innovation Sociale Educative et Citoyenne (EPISEC) :

- Corderie/Saint Victor	convention n°18/0434
- Bonneveine/Vieille Chapelle	convention n°18/0435
- Trois Lucs/La Valentine	convention n°18/0442
- Croix-Rouge/Château Gombert	convention n°18/0443

L'association EPISEC ayant rencontré des difficultés financières dans ses diverses activités économiques, le tribunal de grande instance (TGI) de Marseille a, le 16 juin 2023, ouvert une procédure de redressement judiciaire à son bénéfice, puis a finalement ordonné le lancement d'un appel d'offres pour permettre la reprise de ses actifs par des tiers, dont les conventions de délégation de service public conclues avec la Ville de Marseille pour l'animation et la gestion des quatre MPT énoncées ci-dessus.

A l'issue de cet appel d'offres, le TGI a, le 28 Juillet 2023, arrêté le plan de cession des actifs de l'association EPISEC et désigné l'association Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement-FAIL13) comme nouveau titulaire des conventions de DSP qu'EPISEC avait conclues avec la Ville de Marseille pour quatre MPT.

Le transfert des actifs a pris effet le 1^{er} août 2023.

L'objet du présent rapport est d'approuver le transfert de de la convention de notre secteur de DSP à l'association Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement-FAIL13), et d'autoriser la signature des avenants formalisant ce transfert.

Cette convention de DSP est transférée à l'identique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°18/0180/ECSS DU 9 AVRIL 2018
VU LE PLAN DE CESSION DES ACTIFS DE L'ASSOCIATION EPISEC ARRETE
PAR LE TGI DE MARSEILLE LE 28 JUILLET 2023
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le transfert de la convention de délégation de service public n°18/0442, relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Trois Lucs/La Valentine, à l'association Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement-FAIL13).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à la majorité**

Contre Groupe Retrouvons Marseille

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**